

Votre prime syndicale 2024

Le SETCa-BBTK BHV enverra prochainement un courrier à ses affiliés pour le paiement de la prime syndicale relative à l'année 2023.

En fonction de la régionale où vous êtes affilié(e) (BHV ou autre), celui-ci peut vous parvenir un peu plus tard.

Si vous remplissez les conditions mentionnées au dos de ce courrier, veuillez le renvoyer au plus vite et dûment signé (éventuellement complété) *à la centrale dont vous dépendez* selon les instructions reprises sur le *verso dudit courrier*, que ce soit par la poste ou par e-mail. Pour le SETCa-BBTK BHV, cette adresse est admin.bruxelles@setca-fgtb.be.

Dans ce dernier cas, veuillez ajouter un scan bien lisible du courrier (code-barre) en « attachment » et mettez members@redbel.be en copie (cc).

Si vous le souhaitez, vous pouvez renvoyer ce courrier par poste interne (SETCa-BBTK RT 5/13) ou le remettre à l'un de nos délégués.

Attention : la prime syndicale s'élève à 50 EUR. S'il y a un retard dans les cotisations dépassant 10 EUR (par exemple parce que le montant versé via un ordre permanent n'a pas été adapté), le montant du retard sera prélevé de la prime afin d'éviter un trop grand retard de paiement. N'hésitez pas à prendre contact avec members@redbel.be pour obtenir des informations complémentaires.

Nous contacterons personnellement ces affiliés qui ont un retard de paiement.

Si vous n'avez pas reçu de lettre à votre domicile et que vous pensez avoir droit à cette prime annuelle, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse members@redbel.be

Votre équipe SETCa-BBTK (FGTB-ABVV) Belfius



SETCa-BBTK
FGTB-ABVV

Syndicat des employés, techniciens et cadres
Bond van bedienden, technici en kaderleden